

BUREAUX: RUE NAIN, 1

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. DEBOUX

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

ABONNEMENTS:
 ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.
 ANNONCES: 20 centimes la ligne
 RÉCLAMES: 25 centimes
 — On traite à forfait

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du Journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havas-Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alsenberg, à Saint-Gilles-Bruxelles

Heures de départ des trains: Roubaix à Lille, 5 h. 12, 7 h. 18, 8 h. 45, 9 h. 48, 11 h. 46, m., 12 h. 1, 5 h. 39, 5 h. 18, 6 h. 18, 7 h. 28, 8 h. 28, 9 h. 38, 11 h. 05 A. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 h. 28, 7 h. 18, 8 h. 45, 10 h. 18, 11 h. 23, m., 1 h. 20, 2 h. 45, 5 h. 10, 5 h. 38, 7 h. 18, 8 h. 23, 10 h. 36, 11 h. 45
 Lille à Roubaix, 5 h. 15, 6 h. 55, 8 h. 22, 9 h. 56, 11 h. 05, 12 h. 52, 2 h. 47, 4 h. 20, 5 h. 55, 8 h. 00, 10 h. 12, 11 h. 15
 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 h. 05, 7 h. 10, 8 h. 05, 9 h. 40, 11 h. 15, 12 h. 15, 1 h. 50, 3 h. 31, 5 h. 05, 6 h. 07, 7 h. 20, 8 h. 28, 9 h. 28, 11 h. 00
 Mouscron à Lille, 6 h. 52, 9 h. 22, 11 h. 20, 11 h. 57, 3 h. 13, 4 h. 47, 5 h. 49, 7 h. 02, 9 h. 05
 DIMANCHES ET FÊTES: Tourcoing à Mouscron, 7 h. 27, 7 h. 36 soir; Mouscron à Tourcoing, 8 h. 00 soir

BOURSE DE PARIS
DU 14 NOVEMBRE

3 0/0	61 52 1/2
4 1/2	89 00
Emprunts (5 0/0)	98 35

DU 15 NOVEMBRE

3 0/0	61 40
4 1/2	88 90
Emprunts (5 0/0)	98 05

ROUBAIX, 16 NOVEMBRE 1874

BULLETIN DU JOUR

M. Turquet, ancien magistrat de l'empire, pour le moment député radical, vient de donner un mot d'ordre aux républicains de tous les départements en matière d'élections municipales. Inutile de dire que ce mot d'ordre est accepté avec empressement par tous les républicains des villes et des campagnes. Pas de conciliation, de la politique partout et la république avant tout, voilà ce que veut M. Turquet. Il était cependant si simple de ne s'occuper que de la valeur personnelle des candidats et des services qu'ils rendraient comme conseillers ! M. Turquet en a décidé autrement. Adversaire résolu des listes de conciliation, il déclare dans une lettre adressée aux maires de l'Aisne et insérée dans la presse républicaine de Paris et des départements que tout candidat doit être avant tout républicain.

L'expérience des trois dernières années, dit-il, a prouvé qu'avec de l'intelligence, de la volonté et du travail, on parvient rapidement à une capacité suffisante. Dans les conseils généraux et dans les conseils municipaux, les républicains se sont montrés partout à la hauteur de leurs fonctions.

Les conseils électifs ont été une école excellente, où la démocratie s'est formée et a appris la pratique de l'administration et des affaires. J'ajoute qu'elle est modérée dans l'habitude de la discussion. C'est là ce qui, fait aujourd'hui notre force.

Nous ne sommes plus seulement un parti d'opposition, obligé de tout improviser quand le hasard des révolutions et les fautes de ses prédécesseurs lui imposent dans des circonstances difficiles le fardeau du gouvernement.

Il faut continuer à former notre personnel, pousser les jeunes et les mettre en mesure de nous aider et de nous succéder.

M. Turquet disant: « Notre personnel parlant des jeunes qui doivent l'aider et le succéder, n'est-il pas l'air d'un vétéran de la république, et n'est-il pas tout à fait aimable sous cet aspect ? Mais là où M. Turquet a beau jeu, c'est lorsqu'il vante la modération dont ont fait preuve les républicains dans les assemblées électives. Quelle modération, en effet, que celle du conseil général de la Seine qui, pas plus tard que samedi soir, a voté l'impôt progressif sur le revenu, l'impôt sur le capital et l'instruction gratuite, laïque et obligatoire... »

Enfin, poursuit-il, n'oubliez pas que les républicains seuls ont soutenu jusqu'ici la cause des franchises municipales; que la

loi qui confère au gouvernement la nomination des maires n'est que temporaire, et que, le jour où ils seront de nouveau élus par les conseils municipaux, il convient qu'ils ne soient choisis que par des républicains. Est-ce à dire que nous devions nous montrer exclusifs et fermer l'accès à tous ceux qui n'auraient pas de convictions anciennes, viendraient nous offrir loyalement leur concours ? Certes non.

La république est ouverte à toutes les bonnes volontés, elle ne demande à personne un compte de son passé ou la date de ses opinions. Qu'elles soient de la veille ou du lendemain, pour imposer, si elles sont sincères.

Mais il nous faut des gages de cette sincérité. Nous avons fait assez de conciliation sans engagement réciproque, où nous donnions tout sans jamais rien recevoir.

Il sied bien, en vérité, à ceux qui ont supprimé d'un trait de plume tous les conseils municipaux élus afin de les remplacer par des commissions, de parler de leur amour pour les franchises municipales. Quoi qu'il en soit, il ne faut pas de conciliation; les radicaux sont las de modération et M. Turquet, fidèle écho du *Rappel* et de M. Louis Blanc, signifie aux modérés de tous les partis un congé en bonne et due forme.

République et conciliation seront-ils donc toujours des mots irréconciliables ?

LETTRE DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.
 Paris, 15 novembre.
 Le projet de reconstituer l'Union de la presse conservatrice à Paris à l'occasion des élections municipales est définitivement abandonné, ce qui n'est guère à l'honneur des conservateurs. Ils savent d'avance qu'ils seront battus par les radicaux, et ils ne se décident pas à entreprendre la lutte, pour succomber glorieusement, *decenter mori*.

Cette abstention accroît l'audace et la jactance des chefs du mouvement radical, et il faut voir avec quel sans-gêne les feuilles rouges posent les candidatures de leurs amis. Aussi ne s'agit-il plus à présent de personnalités plus ou moins modérées. Le terrain étant libre va être occupé par la fleur du radicalisme. Les écrivains de la *République française* le savent si bien qu'ils prennent leurs précautions pour se justifier: « Nous avons affaire, disent-ils, à des gens qui jouent la terreur pour effrayer l'opinion. »

Il y a pourtant de quoi s'effrayer quand on voit des républicains médérés comme M. Vautrain obligés de refuser toute candidature pour s'épargner l'affront d'un échec. Les radicaux ne peuvent pardonner à M. Vautrain la fermeté de son attitude comme président du Conseil municipal et du Conseil général de la Seine. Ils n'oublient pas que, le 22 mars 1871, M. Vautrain avait constitué avec MM. Dubail et Tirard cette commission municipale qui, après la fusillade de la place Vendôme, organisait, au cœur de Paris, autour de la mairie du 2^e arrondissement, les forces du parti de l'ordre, que l'amiral Saisset, nommé par M. Thiers, est venu désorganiser trois jours après. Les radicaux triompheront donc à Paris sur toute la ligne.

Le *Siccle*, moins optimiste que la *République française*, s'inquiète ce matin de la rentrée éventuelle de M. de Broglie et de M. de Fourtou au pouvoir; il proteste d'a-

vance contre la constitution, sérieuse cette fois, d'un ministère de combat.

Des pourparlers sérieux sont engagés entre les membres des partis conservateurs, et l'on compte rallier au gouvernement quelques députés du centre gauche. Ce sont les démarches faites pour atténuer ce bruit qui ont motivé le bruit de l'offre d'un portefeuille à l'un des chefs du centre gauche.

Il n'y a encore rien de certain au sujet de l'envoi d'un message de félicitation à l'Assemblée. Une des forces du parti radical est précisément la réserve qu'il met dans ses communications à l'Assemblée. Il a cette qualité précieuse et rare de ne jamais se précipiter à l'annonce d'un projet ou d'un succès. Il voulait dire qu'il appartient à ceux qui savent attendre. Or, le maréchal et ses conseillers ont prouvé qu'ils savaient attendre aussi bien pour l'organisation des pouvoirs publics comme pour ce qui ressort de la politique extérieure.

Lors des dernières élections du président de l'Assemblée, les gauches se sont abstenues. A la rentrée elles auront un candidat, le nouvel élu de Seine-et-Oise, M. Sénard. La nomination de M. Buffet nous paraît dès lors tout à fait assurée.

Le journal la *France*, dont M. de Girardin prend aujourd'hui la direction, publie ce matin son programme politique. Il commence par déclarer que le journal ne sera ni impérialiste, ni orléaniste, ni légitimiste, ni républicain, mais qu'il sera du parti de la France, du parti des dix millions d'électeurs qui veulent le travail tranquille, c'est à dire l'ordre et la liberté. Puis il formule en plusieurs articles les idées de gouvernement qu'il se propose de défendre. En voici le résumé:

Septennat impersonnel sans lois constitutionnelles;
 Durée de l'Assemblée actuelle jusqu'en 1880, n'exerçant que le pouvoir législatif, et tenant chaque année deux sessions de trois mois chacune;

Levée de l'état de siège;
 Scrutin deux fois par an, à six mois d'intervalle, pour remplacer les députés morts ou démissionnaires;

En mars 1880, convocation d'une assemblée de constitution, devant siéger quatre mois, composée de cent membres et chargée de faire une constitution définitive.

En juillet ratification ou rejet par le peuple, directement consulté, de cette constitution.

En septembre, élections générales.

En cas de mort du maréchal avant 1880, convocation immédiate de l'Assemblée de constitution.

Voilà qui est assurément très raisonnable; malheureusement, ce n'est qu'une utopie, car les auteurs de ce programme ne semblent pas compter avec les passions politiques qui en empêcheraient la réalisation. Il n'en sera pas moins intéressant de suivre M. de Girardin et ses nouveaux collaborateurs dans le développement quotidien de ses idées.

Les chefs des corps d'armée convoqués à Paris: ils vont se réunir comme autrefois le conseil des maréchaux, pour fixer l'avancement des officiers supérieurs.

A propos des élections futures...

de Médecine, nous voyons émettre l'avis qu'il serait utile de ne pas concentrer à Paris nos grandes écoles, et de donner plus d'extension aux Facultés de province. L'idée est absolument impraticable: si Paris est la ville du monde où les éléments de plaisirs et de distractions sont le plus considérables, c'est là seulement aussi que se trouvent concentrés tous les éléments de travail pour les hommes faits comme pour les jeunes gens.

Ce qui nous semblerait plus rationnel, ce serait d'astreindre à l'Internat aussi bien les étudiants en droit que les étudiants en médecine, et de les soumettre à un régime semblable à celui des élèves de l'école polytechnique et de l'école Saint-Cyr. Nous croyons que les familles adhèreraient avec satisfaction à un tel projet.

Ce matin a été enterré un des doyens du journalisme parisien, Evariste Guillaud, qui fut longtemps rédacteur de la *Patrie*, et en dernier lieu secrétaire de la rédaction de l'*Assemblée nationale*. Il a fait longtemps sous le nom de Peschard une correspondance pour un certain nombre de journaux de province. C'était un homme bienveillant et honnête; il est mort pauvre.

On me communique les épreuves de la brochure de M. Latour Du Moulin: *La France et le septennat*, qui doit paraître cette semaine. L'auteur, qui se prononce pour le maintien du septennat jusqu'en 1880, examine tour à tour la situation de tous les partis et le caractère de leurs chefs. On connaît les démentis de l'ancien chef du tiers-parti avec M. Rouher; il est intéressant de savoir comment il parle de l'ancien ministre d'Etat:

« Homme d'affaires consommé, merveilleux orateur, plein de ressources dans l'esprit, s'assimilant toutes choses avec une prodigieuse facilité et toujours prêt à parler même de ce qu'il a le moins étudié, beaucoup mieux que ne le feraient des spécialistes distingués, son éloquence a cependant besoin des applaudissements d'une assemblée pour atteindre toute son ampleur et résiste difficilement aux interruptions. A la fois sceptique et passionné, bienveillant et plein de rancunes, n'admettant pas, en politique, de contradiction, il n'a pas néanmoins de doctrine absolue et n'est pas suffisamment doué de cette prévoyance qui est la qualité dominante des hommes d'Etat. Au lieu d'avoir auprès du souverain (Napoleon III) la situation d'un Cavour ou d'un Bismarck, et d'imposer au besoin son opinion, il a préféré à notre que le brillant avocat des volontés trop souvent vacillantes de la couronne. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Voici ce qu'on lit dans le *Progrès du Nord*:

En réponse à un article injurieux que le *Journal de Roubaix* a publié au sujet de l'enterrement de M^{me} Trannoy, nous recevons de M. Trannoy une lettre qui proteste contre les attaques de la feuille cléricale et qui déclare que la défunte, après avoir vécu en libre-penseuse, a exprimé à son lit de mort la volonté expresse d'être enterrée sans le concours du clergé.

Cette déclaration est confirmée par dix habitants de Roubaix qui ont été témoins des derniers moments de M^{me} Trannoy.

Pour toute réponse il nous suffira de citer l'ordonnance de référé rendue par M. le président du Tribunal civil de

Lille; nous en empruntons le texte à la *Gazette des Tribunaux*:

« Au principal,
 « Renvoies les parties à se pourvoir;
 « Au provisoire:
 « Attendu que la puissance maritale ne donne aucun pouvoir au mari en ce qui concerne les croyances et les pratiques religieuses de la femme; que, d'ailleurs, le décès de celui-ci met fin à cette puissance;
 « Attendu que Floré Thomas, femme Trannoy, appartenait au culte catholique;
 « QU'IL N'EST PAS ÉTABLI qu'elle ait manifesté, avant de mourir, la volonté formelle d'être enterrée sans les prières, et les cérémonies d'usage de son culte; »

« Qu'il y a lieu, en conséquence, de faire droit à la demande de sa famille, notamment de ses père et mère;

« Autorisons les demandeurs à faire procéder à l'enterrement de la femme Trannoy avec le concours des ministres du culte catholique;

« Les autorisons, à cet effet, à se faire prêter main-forte par tous commissaires de police et agents de la force publique;

« Ordonnons l'exécution des présentes. »

On voit que cette ordonnance est en complète contradiction avec les affirmations des « dix habitants de Roubaix » dont on ne nous donne pas les noms — et qui, selon le *Progrès* auraient été témoins des derniers moments de Mme Trannoy.

Le *Journal de Roubaix* n'a ni « attaqué », ni « injurié » M. Trannoy; il s'est borné purement et simplement à rapporter les faits: cela était suffisant.

D'ailleurs, le correspondant de la *Gazette des Tribunaux*, rendant compte de l'audience des référés tenue le 11 novembre par le tribunal civil de Lille, donne un récit tout à fait d'accord avec le nôtre, dans l'ensemble et dans les détails.

La *Vraie France* apprécie ainsi l'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lille:

Cette ordonnance fait le plus grand honneur au magistrat éminent qui l'a rendue. Elle nous paraît d'ailleurs des plus juridiques. C'est le respect de la possession d'état à laquelle provision est due. Il y a seulement ceci de remarquable, dans la circonstance, la force de la possession d'état est continuée après la mort. C'est un hommage rendu au principe de l'immortalité de l'âme. On sait d'ailleurs que c'est à ce principe que tous les juristes, à la tête desquels il faut placer Leibnitz, ont rattaché le droit de transmettre par testament.

Respect à l'âme humaine; même après la mort; l'âme dicte encore la loi qui doit régir le cadavre; voilà la théorie de cette ordonnance.

Elle ne pourra mécontenter que ceux qui ne veulent s'emparer des cadavres que pour faire du scandale, et non, certes, par amour pour le défunt.

La Commission de recensement des votes du 8 novembre a terminé samedi soir son travail. Voici donc les résultats officiels de la dernière élection:

M. Parsy, 119, 356 voix.
 M. Fiévet, 102, 993 »
 Bulletins nuls: 2,404.

Le total des votes s'est élevé à 224,753. Il y avait, dans le Nord, 322, 807 électeurs inscrits.

Feuilleton du Journal de Roubaix
 DU 17 NOVEMBRE 1874.

LE
BOUQUET de JASMIN
 NOUVELLE (1)

III. LE GRAND PRÉVÔT. — (SUITE).

S'il se permettait de sortir pendant les heures réglementaires du bureau, on ne manquait pas de s'y présenter pour lui demander une feuille de papier timbré ou une formalité insignifiante, afin de pouvoir signaler une infraction. Si l'on avait la bonne fortune de le mettre en faute, de constater la plus petite irrégularité, c'étaient des récriminations sans fin contre ces gens qui mangent au râtelier de l'Etat et traitent si cavalièrement le public.

On feignait de tout ignorer pour lui demander des explications sans fin, on lui posait des questions insidieuses pour prendre son savoir en défaut; on saisissait le moment où il était accablé de travail pour le harceler; on venait à la dernière heure lui imposer de longues écritures, dans l'espoir qu'il n'aurait pas le temps d'arrêter ses registres, suivant les prescriptions administratives.

(1) Reproduction autorisée pour les journaux qui ont traité avec la Société des Gens de lettres.

Huissiers, clerks de notaires, greffiers de la justice de paix, tous ceux qui avaient avec lui de fréquents rapports étaient entrés dans cette conspiration. Son service était devenu une véritable galère, il lui fallait une vigilance continuelle, un tact extrême, pour éviter de tomber dans les pièges qu'on lui tendait sans cesse; encore n'échappait-il pas aux plaintes quelquefois signées, plus souvent anonymes, qui étaient adressées à ses chefs contre lui.

A cette guerre sourde, incessante, il opposait une patience qui ne se démentait pas, et déployait un art infini pour se maintenir sur cette limite délicate, au delà de laquelle la tolérance serait devenue de la lâcheté.

C'est dans ce dernier sens que M. Vaudrand interprétait sa conduite; aussi ne parlait-il de M. Duperré qu'en des termes empreints du plus profond mépris. Ses allures de matamore s'accroissaient de jour en jour davantage; il annonçait une exécution prochaine; seulement il s'indignait d'avoir devant lui un adversaire aussi couard, qu'il serait obligé de souffleter en pleine place publique.

Un jour il se tenait sur la porte du pharmacien Horvais, en société de quel nous l'avons vu au commencement de ce récit. C'était là que se tenait la bourse aux commérages et que l'on venait s'enquérir des grandes nouvelles de l'endroit. Dans ce club en plein vent on parlait de tout, et les fortes têtes de D... y tranchaient tour à tour les

grands problèmes de la politique, ou se communiquaient leurs réflexions sur la querelle que madame une telle avait eu avec sa servante.

Le pharmacien Horvais, la gazette ambulante de D..., auquel on ne pouvait pas espérer, cacher ce qui se passait dans les ménages les plus discrets, avant d'être le confident, le lieutenant, le séide de Vaudrand, avait été sa victime. Malgré la prudence de sa nature, qui préférait pour les périls et les embarras une invincible répugnance, il n'avait pas su modérer l'intempérance de sa langue, et avait parlé en termes irrévérencieux de l'ancien soldat d'Afrique. Cela lui avait coûté cher.

Vaudrand avait organisé contre lui ce qu'on appelle en style d'atelier une *scie*. Le pharmacien avait auprès de sa porte un magnifique bigonia dont il était très fier, et qui encadrait ses croisées d'une luxuriante parure. Un matin le pied se trouva coupé tout près de terre. Une autre fois l'enseigne porta une inscription qui faisait allusion à quelque détail de la vie intime d'Horvais, et amusa longtemps les habitants de D... Des poils fulminants introduits à l'intérieur des volets brisèrent les carreaux et les bœufs. En pleine nuit on réveillait le malheureux pharmacien pour lui demander une cuillerée de sirop. Les jours de marché, les paysans se faisaient cortège pour acheter à monsieur l'apothicaire l'ingrédient infailible inventé par lui pour la destruction des chenilles. On venait le féliciter d'une

distinction imaginaire que lui avait décerné l'Académie des sciences. On l'appela au fond de la campagne, et il se trouvait qu'il avait été victime d'une plaisanterie. Horvais était devenu la risée du pays, et subissait un martyre analogue à celui que l'affreux Cabrion fit subir à l'infortuné pipelet.

Il fit comme d'autres avaient fait avant lui, il demanda grâce, et l'ex-officier pardonna à son repentir; il fit plus, il se l'attacha comme complice. Horvais devint son espion, son auxiliaire le plus actif, et trouva une noble consolation à ses mésaventures en jouissant de celles que les autres subissaient à leur tour. Il s'était associé de grand cœur à la campagne ouverte contre M. Duperré, qu'il détestait de toute la haine qu'inspirent la distinction et le mérite à la médiocrité vulgaire et jalouse. Il avait hâte de voir arriver l'éclat qu'il espérait et ne manquait pas une occasion d'aiguillonner la rancune du grand prévôt de D...

Le receveur de l'enregistrement passait en ce moment de l'autre côté de la rue.

« Savez-vous, mon lieutenant, dit Horvais, que vous devenez bien bon enfant ? »

« Qu'entendez-vous par là ? » répondit Vaudrand, que cette épithète parut flatter médiocrement.

« Parbleu, ne voyez-vous pas que ce petit Duperré se moque de vous ? »

« Non, mais cela ne m'empêche pas de vous braver. Tous ceux qui ne marchaient pas à votre guise ont été obligés de se mettre au pas ou ont été brisés. Rappelez-vous Frébaud, Dardel, Moleson. Celui-ci vous laisse dire, mais n'en poursuit pas moins son chemin comme si la chose vous convenait; je ne vous reconnais plus, vous êtes d'une tolérance inconcevable. »

« Que fait-il donc ? »

« Faut-il vous rappeler le rôle de chevalier qu'il a adopté auprès de Pauline ? A la Racinais, on a pris celle-ci en affection, et elle y est moins considérée comme une servante ou une ouvrière que comme une amie. Duperré va souvent dans la maison, il fait avec les deux jeunes filles et le vieux de longues promenades, et l'on ne s'inquiète guère si les conversations que l'on tient ensemble vous sont agréables. Un de ces jours, Pauline épousera Dubois à votre barbe, tout se prépare pour cela; si on ne se voit pas encore, on s'écrit. Hier le facteur s'est arrêté chez moi, j'ai examiné les lettres, il y en avait une pour Pauline: elle était de l'écriture de son fiancé. Le vieux s'intéresse à lui; il était l'autre jour à C... où il lui avait fait obtenir une bonne place; on trame quelque chose contre vous, mon lieutenant, c'est moi qui vous le dis. »

« Comment le savez-vous ? »